

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 11

Artikel: Règne de la force
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48^{me} année

Novembre 1956

Nº 11

Règne de la force

Par *Jean Möri*

O bien heureux celui qui a reçu des Dieux
Le don de surdité! voire qui n'a point d'yeux,
Pour ne voir et n'ouïr en ce siècle où nous sommes
Ce qui doit offenser et les Dieux et les hommes.

Ces vers, que Joachim du Bellay dédiait à Pierre Ronsard dans son *Hymne à la Surdité*, pourraient s'adapter parfaitement à notre époque, n'était le ton légèrement désuet.

Deux guerres mondiales en l'espace de vingt-cinq ans, avec leur sinistre bilan de morts et de destruction de toutes sortes, n'ont pas encore dégoûté les hommes des épreuves de force. Et pourtant l'ombre apocalyptique est suspendue sur l'humanité. Boulganine menace la France et l'Angleterre de ses engins téléguidés et le général Grünther riposte par l'évocation d'une répression atomique. Cette folie contagieuse est d'autant plus désespérante qu'elle vient immédiatement après l'offensive de paix, la détente si laborieusement amorcées et toutes les assurances doucereuses de la coexistence pacifique données hier encore par les nouveaux hiérarques de l'U.R.S.S. déstalinisée de la veille.

Où chercher les causes de ce changement radical et menaçant dans les rapports entre grands Etats? Les Russes et leur cinquième colonne dans le monde entier les voient en Algérie et en Egypte. Les Occidentaux dans l'écrasement de la Hongrie par l'U.R.S.S. aux abois. Et ceux qui préfèrent le moyen facile de la répartition des torts entre les deux parties prétendent comparer des situations toutes différentes et renvoyer dos à dos les adversaires en admettant sans murmure le fait accompli.

En vérité, il y a différents degrés dans l'erreur et le crime.

De l'Algérie à l'Egypte

Sans doute, le peuple algérien aspire à l'indépendance. Comme le peuple tunisien avant lui et comme d'autres pays associés suivront

le mouvement. Mais on ne saurait raisonnablement contester que des puissances étrangères intéressées mettent bien volontiers de l'huile sur le feu. L'Egypte et l'U. R. S. S. par exemple. Sans l'immixtion regrettable des propagandes étrangères, sans les encouragements à la révolte venus de l'extérieur, sans la livraison du matériel de guerre aux terroristes, il est probable que le Gouvernement français aurait abouti depuis longtemps à un compromis acceptable avec les Algériens conscients de la nécessité de ne pas rompre tous les ponts avec la métropole.

C'est un fait que le colonialisme, sous sa forme exploiteuse, a vécu. A se demander même si les immenses investissements de capitaux et d'énergie par les Français dans leurs Etats associés sont rentables. S'il n'y avait pas des raisons sentimentales et de haute politique à maintenir la présence française outre-mer, il est probable que notre grande voisine aurait depuis longtemps abandonné ses terres d'Afrique. Mais elle a des responsabilités morales dont elle ne saurait se délier sans donner du même coup raison à ses détracteurs. Surtout pas dans une époque où de véritables impérialismes tournent leurs appétits vers l'Afrique.

Des fautes ont certainement été commises, dont la plus grave est de ne pas toujours tenir les promesses faites. La courte durée des gouvernements qui se succèdent dans la métropole explique en partie ces erreurs. Ce n'est pas une raison suffisante pour accabler un pays qui s'efforce avec une louable énergie à répandre la prospérité dans des régions industriellement arriérées, où les élites ont tendance à considérer plus volontiers leurs droits que leurs devoirs.

Le paradoxe est de voir les universités françaises former les élites intellectuelles qui tourneront contre elles les connaissances acquises, alors qu'il y aurait davantage besoin de former des techniciens et des travailleurs manuels qualifiés dont l'insuffisance se fait cruellement sentir dans tous les pays de l'Afrique occidentale française et en Algérie. Des problèmes d'éducation et de formation professionnelle se posent en marge des ajustements politiques à trouver. Ils ne pourront être résolus que dans la paix, d'entente entre les pays associés et la métropole.

Quant à l'intervention militaire de l'Angleterre et de la France en Egypte, après l'invasion du Sinaï par les troupes d'Israël, elle constitue une faute grave dont l'Occident risque de supporter longtemps les effets.

Sans doute Nasser, le dictateur égyptien, doit-il s'en prendre à lui-même d'abord. Même si l'Egypte pouvait à la rigueur prétendre nationaliser le canal de Suez, les nations civilisées ne sauraient admettre la résiliation unilatérale, avant terme, de traités signés volontairement. Admettre une telle façon de procéder serait vouer l'humanité à l'anarchie. Mais profiter des circonstances pour réagir violemment après coup n'est pas une tactique à recommander. Sur-

tout pour des Etats qui passaient à juste titre pour les champions inébranlables du droit international, de la conciliation, de l'arbitrage des conflits et même de la sécurité collective.

Cette erreur entame dangereusement la confiance nécessaire entre nations. Elle conforte le monde arabe dans son inquiétant racisme. Elle aboutit pratiquement à fermer le canal de Suez pour quelques mois. Ce dont tous les pays du monde occidental vont souffrir maintenant. Car les importations de pétrole se révèlent d'ores et déjà compromises. Cela aura non seulement des conséquences sur la couverture des besoins, mais sur les prix.

Quant à l'action d'Israël, elle trouve des justifications dans la prétention du matamore égyptien de lui fermer purement et simplement le canal de Suez. Ce qui a comme conséquence de compromettre ses exportations. On comprend fort bien dès lors ce sursaut de colère et l'invasion de Sinaï pour faire sauter le blocus dans lequel Nasser voulait l'étouffer. Le fait que l'Irak prétend impudemment effacer Israël de la carte du monde montre bien les intentions inquiétantes de certains pays envers une nation qui, depuis cinq mille ans, est pourchassée dans le monde entier.

Le moins qu'on puisse dire, en considérant les événements d'Algérie et d'Egypte, c'est que ce dernier pays et son protecteur russe partagent les responsabilités du désordre actuel dans le secteur africain.

Ce n'est pas aider véritablement les pays industriellement arriérés que d'en faire le champ clos d'une lutte sournoise avec l'arrière-pensée de réaliser la formule: Ote-toi de là que je m'y mette!

Poznan

Après l'insurrection de Berlin-Est, la grève de Poznan est la deuxième étape qui conduit les travailleurs exploités par l'économie communiste à la conquête de meilleures conditions de travail et à lutter pour se débarrasser du carcan totalitaire qui les paralyse.

Jusqu'à maintenant, l'implacable police, au service du régime, jugulait les syndicats et contraignait les militants au conformisme. A tel point que les serviteurs du gouvernement et du parti pouvaient, sans risque d'être démentis par les travailleurs terrorisés, exciper dans les conférences internationales du travail et devant l'opinion publique d'une différence entre le rôle des syndicats dans les démocraties populaires et les pays dits capitalistes. Ces haut-parleurs répétaient constamment la légende que le « capitalisme oppresseur avait pris fin » dans les pays communistes. La classe ouvrière et la classe paysanne, disaient-ils, étaient au pouvoir, le nouveau système social, la démocratie populaire, représentait les nouveaux rapports de propriété, transformait le système étatique et juridique, créait de nouvelles formes d'organisation. Dans ces con-

ditions, ajoutaient-ils, les rapports des travailleurs envers l'Etat étaient transformés. C'est la classe ouvrière, concluaient-ils, qui donne la majorité des dirigeants de l'Etat et des chefs de l'économie. L'Etat, les syndicats et le Parti communiste représentent donc le pouvoir.

Du bouillon pour les morts, comme l'ont montré à l'évidence la grève de Poznan et la révolution froide en Pologne avant le soulèvement du peuple hongrois.

Pour la première fois, la conférence internationale du travail de juin dernier entendait un représentant des syndicats polonais déplorer que les syndicats ne défendaient pas toujours avec efficacité les intérêts des travailleurs, qu'ils prenaient même parfois le parti de la direction. On vit, ajoute-t-il, des directions d'entreprise exécuter des plans de production sans souci des conditions de vie et de travail du personnel. Des entreprises ne se conformaient pas aux normes de sécurité et aux dispositions des lois du travail. L'orateur évoqua ensuite une réunion spéciale du Conseil central des syndicats polonais de janvier 1956 qui discuta du rôle des syndicats à l'heure actuelle. Retenons ses conclusions, qui constituent autant d'aveux du mécontentement général qui régnait alors déjà parmi les travailleurs :

La tendance est maintenant à la décentralisation. Il s'agit, d'un côté, de ne laisser aux organes syndicaux centraux le soin de prendre des décisions que sur les points les plus importants et, d'un autre côté, d'étendre la compétence des comités exécutifs des différents syndicats attachés aux branches particulières de l'industrie. D'autre part, l'on cherche également à assurer la pleine liberté d'initiative aux syndicats locaux, et plus particulièrement aux comités d'usine. Ces mesures, sans aucun doute, permettront aux syndicats de remédier aux déficiences passées et d'assurer une défense plus efficace des intérêts des travailleurs...

Les syndicats demandent également avec insistance que le décret concernant la discipline du travail soit aboli et ils vont présenter une proposition tendant à limiter les sanctions disciplinaires qui peuvent être infligées par les entreprises aux travailleurs dont le rendement n'est pas considéré comme satisfaisant.

Après la révolution froide de Gomulka, effectuée au nez et à la barbe des maîtres du Kremlin venus tout exprès en Pologne pour sauver les restes, une conférence des activistes syndicaux s'est tenue à Varsovie le 23 octobre 1956. A l'issue de cette réunion, qui dut être plutôt mouvementée, le Conseil central des syndicats polonais a donné sa démission collective. Il n'a pas utilisé les habituelles manœuvres de diversion, en honneur aujourd'hui encore chez les communistes suisses, mais a catégoriquement motivé sa décision par le manque de confiance manifesté par les activistes syndicaux envers la direction syndicale. Cette conférence envisagea des élections extraordinaires pour renouveler les conseils centraux syndicaux et

extirper l'esprit bureaucratique qui a pris fermement racine. Elle décida la convocation d'un congrès le plus rapidement possible. Depuis, le grand nettoyage s'est effectué sans douleur!

Dans sa session de novembre dernier, le Conseil d'administration du B. I. T. approuva un rapport de son Comité de la liberté syndicale consacré à une plainte du 29 juin 1956 de la Confédération internationale des syndicats libres contre le Gouvernement polonais. Dans ses conclusions, ce rapport postule la liberté syndicale complète, la ratification immédiate des conventions sur le droit syndical, l'établissement des libertés civiles définies par la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'indépendance du mouvement syndical et une liberté complète afin qu'il puisse élire librement ses représentants et organiser son activité dans des congrès librement élus, sans aucune intervention des pouvoirs publics.

Sans vouloir préjuger de l'avenir, on peut tout de même constater avec satisfaction que la nation polonaise vient de recouvrer partiellement son autonomie.

Hongrie

Des événements plus graves encore se sont déroulés en Hongrie. Le 23 octobre, le peuple de ce pays faisait sauter ses chaînes de façon retentissante. Sans aide extérieure, il réussissait à déloger le gouvernement et rappelait Imre Nagy au pouvoir.

Hélas, la joie fut de courte durée. Le départ des armées russes de Budapest n'était qu'une feinte. Alors que les mandataires du gouvernement traitaient avec les Russes, l'Armée Rouge renforcée revint en force écraser les patriotes sous le poids et le feu de milliers de tanks lourds.

Le calme des grands cimetières totalitaires paraît actuellement revenu dans le beau pays magyar dévasté. Les morts se comptent par milliers et les blessés sont innombrables. Ces massacres barbares n'ont pourtant pas réduit la volonté du peuple hongrois de vivre indépendant et libre. Nul doute qu'il n'arrive à ses fins un jour ou l'autre. Car la domination militaire ne peut rien contre le mépris de la mort et des tyrans. Le gouvernement fantoche de Kadar sera subi peut-être, mais jamais accepté.

Désormais, l'U. R. S. S. ne trompera plus personne avec ses belles formules sur la cohabitation pacifique des nations, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le prolétariat maître du pouvoir dans les démocraties populaires. Elle prend rang désormais de pays impérialiste.

L'ignominie la plus crasse, c'est d'avoir voulu faire passer cette révolte d'un peuple unanime pour une contre-révolution fasciste. Dans de multiples appels aux travailleurs pour qu'ils reprennent le travail, le gouvernement asservi avouait implicitement que les travailleurs des usines, des transports et des ateliers étaient avec les

étudiants, les paysans, les intellectuels, décidés à débarrasser leur pays de la tutelle étrangère et à reconquérir la démocratie.

S'il fallait d'autres preuves encore, la déclaration du Conseil national des syndicats hongrois, le 2 novembre dernier, suffirait à dissiper les derniers doutes. Elle contient, en effet, le programme suivant:

1. Défense des travailleurs, indépendance de tout parti politique ou du gouvernement.
2. Participation aux prochaines élections et représentation à l'Assemblée nationale, ainsi qu'à la direction des organismes révolutionnaires.
3. Droit de grève; condamnation des normes de travail; nouveau système des salaires.
4. Emprunts à l'étranger pour restaurer l'économie nationale.
5. Contacts avec les organisations syndicales internationales, à l'exception de la Fédération syndicale mondiale.

Cette déclaration met à sa place la Fédération syndicale mondiale domestiquée par l'U. R. S. S., ainsi que toutes les organisations qui, sciemment ou inconsciemment, la renforcent dans son action en faveur de l'hégémonie du communisme russe.

L'action internationale

Laissons de côté l'action humanitaire engagée dans tous les pays libres, y compris le nôtre, en faveur du peuple hongrois, pour nous en tenir aux efforts des grandes institutions internationales.

Dans une résolution du 4 novembre 1956, l'Assemblée générale des Nations Unies faisait appel entre autres à l'U. R. S. S. pour qu'elle retire sans tarder toutes ses forces du territoire hongrois et affirmait le droit du peuple hongrois d'avoir un gouvernement conforme à ses aspirations nationales et dévoué à son indépendance et à son bien-être. Elle priait de plus le secrétaire général des Nations Unies d'enquêter sur la situation provoquée par l'intervention étrangère en Hongrie, d'observer directement cette situation avec le concours de représentants désignés par lui, et de faire rapport à l'Assemblée générale dans le plus bref délai, ainsi que de proposer le plus tôt possible des méthodes qui permettent de mettre fin à l'intervention étrangère en Hongrie conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Elle faisait appel au Gouvernement hongrois et de l'Union des républiques soviétiques socialistes pour qu'ils autorisent des observateurs désignés par le secrétaire général à entrer en territoire hongrois, à y circuler librement et à communiquer au secrétaire général leurs constatations. » Cette résolution invitait enfin le secrétaire général à s'enquérir d'urgence des besoins

que le peuple hongrois pourrait avoir de produits alimentaires, de médicaments et d'autres articles analogues, et de faire rapport à l'Assemblée générale aussitôt que possible.

De son côté, le Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du B. I. T., dans ses conclusions du 8 novembre 1956 concernant les conditions qui prévalent en Hongrie en matière de liberté syndicale, proposait au Conseil d'administration d'indiquer aux Nations Unies que l'Organisation internationale du travail est prête et désire vivement participer à tout arrangement pris, afin de déterminer quelle est la situation actuelle en ce qui concerne le respect de la liberté syndicale dans ce pays. De plus, elle soumettait au Conseil d'administration les recommandations suivantes destinées également à l'Assemblée générale des Nations Unies :

1. Une liberté syndicale complète devrait être établie en Hongrie.
2. A cette fin, il serait extrêmement désirable que la Hongrie prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine application de la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et ratifie ces conventions dans les plus brefs délais.
3. Afin que les garanties prévues par ces conventions soient pleinement effectives, la Hongrie devrait établir les libertés civiles définies par la Déclaration universelle des droits de l'homme.
4. L'indépendance du mouvement syndical devrait être pleinement respectée et aucune tentative ne devrait être faite par qui que ce soit, afin de l'utiliser comme un instrument pour atteindre des objectifs purement politiques.
5. Une liberté complète devrait être assurée au mouvement syndical afin qu'il puisse élire librement ses représentants et organiser son activité dans des congrès librement élus sans aucune intervention des pouvoirs publics.

Refus de la Hongrie

Le Gouvernement hongrois accepta l'aide humanitaire proposée par les Nations Unies, mais refusa en revanche d'accorder l'hospitalité à une mission d'observateurs, sous prétexte qu'il s'agit d'une affaire exclusivement hongroise.

C'est un aveu d'importance.

M. Hammarskjöld, secrétaire général, a renouvelé sa requête au Gouvernement hongrois lui demandant d'autoriser des observateurs à se rendre en Hongrie pour étudier sur place la situation. Il est douteux que cette nouvelle demande soit plus concluante que la première.

L'attitude de nos communistes

En Suisse allemande, de nombreuses démissions ont été enregistrées par le Parti du travail. A Bâle, la section locale de ce parti est en liquidation.

En Suisse romande, en revanche, les chefs communistes ergotent, finissent, cherchent des excuses et font semblant d'accorder la même importance aux événements d'Egypte et de Hongrie.

C'est une attitude lamentable. Car il y a des différences qui sautent aux yeux entre ces deux situations tout à fait différentes.

En Egypte, les travailleurs n'ont pas été massacrés. Les Israéliens s'en sont pris à des têtes de ponts destinés à leur donner de l'air et les alliés s'en sont pris essentiellement à des points stratégiques.

En Hongrie, les représailles russes vouèrent au massacre les travailleurs, les femmes et les enfants.

De plus, Israël, la France et l'Angleterre ont obtempéré aux demandes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont mis fin aux hostilités et laissé la place à la Force internationale d'urgence des Nations Unies.

Tandis qu'en Hongrie les Russes poursuivirent méthodiquement la répression, sans se préoccuper le moins du monde des injonctions des Nations Unies.

Dans ces conditions, les faux-fuyants ne sont plus de mise. Ce n'est pas faire acte de lâcheté que de quitter un parti asservi à une puissance impérialiste, qui ne recule pas devant le massacre des travailleurs pour sauver un système condamné et ses ressources en uranium.

La solidarité syndicale commande en tout cas aux militants responsables, spécialement aux appointés de nos organisations, de quitter volontairement un parti étranger qui n'a plus de raisons d'exister puisque la puissance militaire qui le domine a trahi leurs idéaux. Sans doute, l'espèce d'hystérie anticomuniste qui sévit actuellement dans notre pays comme ailleurs ne facilite pas leur décision. Mais le drame de conscience est personnel, tandis que l'autorité du mouvement syndical est collectif. Il faut donc sacrifier son amour-propre au syndicalisme libre.

Conclusion

Dans la *Revue syndicale*, nous n'avons pas attendu la grève de Berlin-Est, les révoltes polonaises ou hongroises pour dénoncer la duplicité du communisme international, dont un des méfaits les plus graves fut de condamner le syndicalisme à la servilité envers le gouvernement, c'est-à-dire à l'impuissance. La révolte froide en Pologne et l'écrasement des velléités d'indépendance du peuple hongrois ont clarifié la situation.

Les gens de cœur et de raison n'ont plus de raison d'admirer la balançoire communiste, mais au contraire tout motif de l'exécrer.

Malgré les apparences, le règne de la force touche à sa fin. Les dernières convulsions peuvent être longues et meurtrières. Mais le droit vaincra tôt ou tard, aussi bien dans les démocraties populaires qu'en U. R. S. S. D'ores et déjà, ce dernier pays devrait renoncer à son étiquette fallacieuse. Car elle est redevenue la puissante Russie en quête d'hégémonie.

Dans ces circonstances, le rôle des syndicats ouvriers dans le monde libre est d'aider pratiquement les peuples qui subissent contre leur gré un régime politique assis sur la force policière, la délation et les sanctions. Ce n'est pas en se repliant sur nous-mêmes que l'on arrivera à ce résultat. L'expérience des dernières semaines prouve en effet que la démocratie est plus forte que le totalitarisme et qu'elle l'emporte sur la dialectique matérialiste. Au point de conduire des peuples que l'on jugeaient définitivement subjugués à sacrifier délibérément leur vie pour assurer un avenir meilleur.

Rompre les relations diplomatiques, refuser le dialogue même avec les serviteurs accrédités dans les grandes institutions internationales, renforcerait l'oppression au lieu de l'affaiblir. C'est pourquoi, pour notre part, nous essayerons de garder la tête froide et ne laisserons pas l'indignation nous conduire à des actes de désespoir.

A ceux qui espèrent voir maintenant s'amorcer la régression sociale, sans oser le dire encore, nous déclarons qu'ils jouent un jeu dangereux. Car le progrès et la justice sociale sont les seuls moyens efficaces qui conduiront au triomphe définitif de la démocratie.

Les syndicats libres peuvent revendiquer le mérite d'avoir construit le plus solide barrage contre toutes les formes de la dictature et spécialement contre le communisme totalitaire. Ils sont plus décidés que jamais à lutter pour construire un monde meilleur dans lequel la science et la technique triomphantes seront au service de l'homme.

Le travail doit être adapté à la nature de la femme

Par *Emma Steiger*

Les femmes, qui représentent 30% du nombre des personnes occupées, fournissent un apport essentiel à l'essor économique. Mais pour l'essentiel, ce sont les hommes qui déterminent les conditions dans lesquelles ce travail s'effectue. En conséquence, la nature et les besoins spécifiques de la femme tirent en quelque sorte la courte paille.

Dans l'ancienne exploitation familiale, l'aménagement du travail féminin n'était pas commandé unilatéralement par l'homme; les